



Les Amis
de la Terre

Confédération Paysanne



Montreuil, le 6 janvier 2012

Madame la Ministre,

Le 25 octobre 2011 s'ouvrait une consultation publique sur le projet d'ordonnance portant diverses dispositions d'adaptation au droit de l'Union européenne dans le domaine de la prévention des pollutions et des risques. Ce texte entend transposer dans le droit français les dispositions du droit européen portant sur l'information et la participation du public dans le domaine des OGM. Cette consultation, à laquelle la veille juridique d'Inf'OGM¹ a participé, est close depuis le 10 novembre 2011.

A votre cabinet, Emmanuel Moreau, qui suit le dossier, nous a indiqué que l'ordonnance devait être publiée le 12 janvier. Si nous nous réjouissons de la rapidité dont fait désormais preuve le Ministère quant à la transposition d'un texte communautaire pour nous fondamental, nous aurions cependant aussi aimé connaître les résultats de la consultation préalable.

La Convention d'Aarhus dont la France et l'Union européenne sont parties, réaffirme l'importance que la consultation intervienne au début de la procédure « *c'est à dire lorsque toutes les options et solutions sont encore possibles et que le public peut exercer une réelle influence* » (article 6. 4.). De même, « *Chaque partie veille à ce que, au moment de prendre la décision, les résultats de la procédure de participation du public soient dûment pris en considération* » (article 6. 8). Enfin, « *Chaque partie veille aussi à ce que, une fois que la décision a été prise par l'autorité publique, le public en soit promptement informé suivant les procédures appropriées. Chaque partie communique au public le texte de la décision assorti des motifs et considérations sur lesquels ladite décision est fondée* » (article 6. 9).

Pour une plus grande transparence et une participation effective des citoyens sur un texte qui entend encadrer l'information et la participation du public sur les OGM, nous vous demandons, Madame la Ministre, de bien vouloir faire en sorte que nous ayons accès aux résultats de cette consultation et aux justifications quant aux choix retenus pour le texte final.

Nous vous prions de bien vouloir agréer, Madame la Ministre, l'expression de notre très haute considération.

Pour l'ensemble des organisations,
Frédéric Jacquemart, Président d'Inf'OGM

Pour le Président d'Inf'OGM
Pauline Verrière

Personne ressource sur ce dossier :
Pauline Verrière,
responsable de la veille juridique d'Inf'OGM
pauline@infogm.org
01 48 51 95 12
2B, rue Jules Ferry
93100 Montreuil

¹ La veille juridique d'Inf'OGM a participé à cette consultation au nom de 6 structures : les Amis de la Terre, la Confédération paysanne, la FNAB, Inf'OGM, Nature & Progrès et l'UNAF (Union Nationale de l'Apiculture Française).